



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Effets de la canicule sur les agriculteurs

Question au Gouvernement n° 1727

#### Texte de la question

#### EFFETS DE LA CANICULE SUR LES AGRICULTEURS

**Mme la présidente** . La parole est à Mme Nicole Le Peih.

**Mme Nicole Le Peih** . La canicule qui vient de s'achever a rappelé avec force combien notre agriculture est vulnérable aux épisodes climatiques extrêmes. En Bretagne comme dans d'autres régions, des centaines de milliers d'animaux d'élevage ont péri en quelques jours sous l'effet de la chaleur. Cette mortalité exceptionnelle a saturé les capacités de la filière d'équarrissage et conduit les pouvoirs publics à prendre des mesures d'urgence.

Je tiens d'ailleurs à saluer les services de l'État, les collectivités territoriales et les services vétérinaires qui se sont mobilisés sans relâche, sept jours sur sept, pour accompagner les éleveurs dans cette épreuve. Cette crise nous rappelle une chose : nous ne pouvons plus nous contenter de gérer l'urgence, nous devons désormais l'anticiper. Il y va de la résilience de nos élevages et de l'avenir de notre agriculture.

La législation européenne et nationale permet déjà, dans des circonstances exceptionnelles, de déroger aux règles habituelles lorsque les capacités de la filière d'équarrissage sont dépassées. En revanche, aucun dispositif n'organise la préparation de ces dérogations. À chaque crise, les services de l'État doivent rechercher dans l'urgence des terrains adaptés, réaliser les études hydrogéologiques nécessaires, puis prendre les autorisations préfectorales – autant de démarches indispensables qui pourraient être préparées en amont. Ne pourrions-nous pas engager dès maintenant, avec les différents acteurs, l'élaboration d'un véritable plan national de gestion des mortalités animales exceptionnelles, décliné dans chaque département ? Ce plan permettrait d'identifier à l'avance les parcelles cadastrales susceptibles d'être mobilisées en cas de crise et de prévoir les procédures d'autorisation. Autrement dit, il s'agit de passer d'une gestion de l'urgence à une véritable culture de l'anticipation.

Madame la ministre de l'agriculture, vous savez que ces épisodes vont se reproduire. Êtes-vous prête à engager ce travail avec les territoires afin de doter notre pays d'un véritable plan national de gestion des mortalités animales exceptionnelles ? Êtes-vous prête à renforcer le soutien aux investissements permettant d'adapter nos élevages au changement climatique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre déléguée, porte-parole du gouvernement.

**Mme Maud Bregeon**, ministre déléguée, porte-parole du gouvernement, et ministre déléguée chargée de l'énergie. Je vous prie de bien vouloir excuser Mme Annie Genevard, qui a rejoint le Sénat pour l'examen du projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricoles. La ministre recevra demain, avec les services de Bercy, des représentants des compagnies d'assurance. Nous sommes aux côtés des agriculteurs, en particulier des éleveurs durement touchés en Bretagne. Dès lors que les préfets auront reconnu l'état de calamités agricoles, l'indemnité de solidarité nationale sera mobilisée afin d'apporter un soutien financier aux

agriculteurs concernés.

Je rappelle que des leçons ont été tirées de la canicule de 2003 avec le plan de continuité pour l'équarrissage en cas de saturation des sites. Vous le savez, l'enfouissement peut être réalisé à la ferme, bien entendu sous réserve des contrôles nécessaires – je pense en particulier à la protection des captages d'eau. Pour les volumes plus importants, il existe des installations de stockage des déchets non dangereux. La ministre de l'agriculture a pris contact avec les régions afin d'anticiper de nouvelles vagues de chaleur et de repérer les zones de stockage restées inutilisées et disponibles. Il s'agit, plus globalement, de prévoir les situations difficiles qui pourraient se reproduire dans les prochaines semaines. Le travail d'adaptation doit indéniablement se poursuivre. Le gouvernement s'engage à accompagner les agriculteurs et à soutenir votre démarche. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Nicole Le Peih](#)

**Circonscription :** Morbihan (3<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1727

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** Porte-parole du Gouvernement et Énergie

**Ministère attributaire :** Porte-parole du Gouvernement et Énergie

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 1er juillet 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er juillet 2026